



Louis Adolphe Bonard, né le 27 mars à Cherbourg et décédé le 31 mars 1867 à Vannes, était un amiral et administrateur colonial français.

Fils d'un directeur des constructions navales, il est admis à l'École Polytechnique en 1825, puis passe élève de la marine en novembre 1826. À la suite d'un naufrage sur la côte d'Afrique, il reste prisonnier des Barbaresques de mai 1830 jusqu'à la prise d'Alger. Navigant en Méditerranée et au Levant, il est promu lieutenant de vaisseau en 1835. Il officie comme directeur du port d'Oran de mai 1835 à mars 1836. Il passe capitaine de frégate en 1842.

Il reste longtemps en Océanie, comme représentant de la France, de 1842 à 1847, puis de 1847 à 1852 sur l'île de Tahiti à l'époque de la reine Pomaré. Il est nommé capitaine de vaisseau en 1847, et occupe les fonctions de gouverneur de la Guyane française en 1854-1855. Il est nommé contre-amiral en juin 1855. De 1858 à 1861, il est commandant en chef des deux divisions navales des côtes occidentales d'Amérique et de l'Océanie à bord de l'*Andromède*.

Il est promu vice-amiral le 25 juin 1862.

Nommé commandant en chef et premier gouverneur-amiral de la colonie de Cochinchine par l'empereur Napoléon III, l'amiral Bonard exerce cette fonction du 30 novembre 1861 au 16 octobre 1863. Durant ce mandat, il conclut le Traité de Saigon contracté le 5 juin 1863 entre la France et l'Espagne d'une part, et l'empire d'Annam de l'autre. Ce traité fut ratifié à Hué entre lui et l'empereur Tu Duc le 16 avril 1863. Henri Rieunier (1833-1918) fut son aide de camp et Directeur des Affaires Indigènes. À son retour en métropole, il occupe durant quelques mois le poste de préfet maritime de Rochefort avant d'être nommé membre du Conseil d'Amirauté en 1864.

Décoré de la Légion d'honneur en 1836, il est ensuite élevé successivement aux grades d'officier en 1844, puis de commandeur en 1854, et enfin de grand-officier en 1864.

Il est inhumé à Amiens.

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES - 2019.

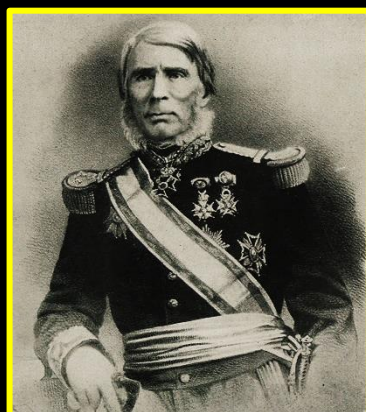


L'ANDROMÈDE EST UNE FRÉGATE À VOILES DE 2300 TONNEAUX AVEC UN ÉQUIPAGE DE 470 HOMMES. DIMENSIONS 52 (DE LONG) X 13.36 (DE LARGE) X 4.45 DE TIRANT D'EAU (TEM) AVEC UN ARMEMENT (EN LIVRES) DE 50 CANONS : 24X30, 4X22, 4X16, 18 CARONADES DE 30 - LANCEMENT À LORIENT, LE 05.04.1833.

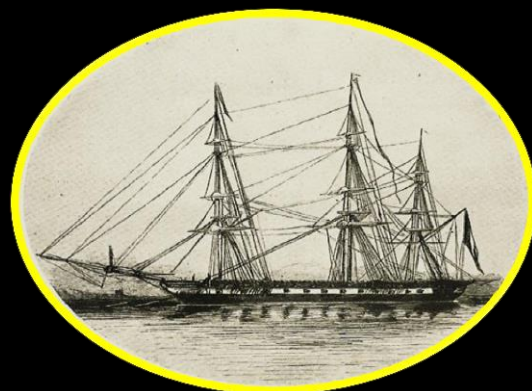
COURRIER EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DESTINÉ À MONSIEUR LE CONTRE-AMIRAL LOUIS ADOLPHE BONARD COMMANDANT EN CHEF LES DEUX DIVISIONS NAVALES DES CÔTES OCCIDENTALES D'AMÉRIQUE ET DE L'OCÉANIE VIA LE MINISTÈRE DE LA MARINE, À PARIS, AVEC UN CACHET POSTAL DU 7 MARS 1858. LETTRE DES NOUVELLES GALLES DU SUD - POSSESSION ANGLAISE DE LA PARTIE SUD-EST DE L'Australie, CAPITALE SYDNEY - À L'AMIRAL BONARD COMMANDANT EN CHEF LES DEUX DIVISIONS NAVALES D'AMÉRIQUE ET DE L'OCÉANIE SUR L'ANDROMÈDE, 1858. LES DEUX TIMBRES (TÊTE BÊCHE) REPRÉSENTENT LE PORTRAIT DE LA REINE VICTORIA - VICTORIA 1^{ER}, ALEXANDRINE (1819-1901),



REINE D'ANGLETERRE.



AMIRAL LOUIS ADOLPHE BONARD.



FRÉGATE AU MOUILLAGE.
(DESSIN DE MOREL-FATIO)

LES FAMILLES D'HENRI RIEUNIER (1833-1918), FUTUR AMIRAL ET MINISTRE DE LA MARINE, ET DE L'AMIRAL LOUIS ADOLPHE BONARD (1805-1867) RESTÈRENT TRÈS AMIES APRÈS LA CAMPAGNE DE COCHINCHINE.

ENVELOPPE - COPYRIGHT - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE.

L'AMIRAL LOUIS ADOLPHE BONARD EST COMMANDANT EN CHEF DES DEUX DIVISIONS NAVALES DES CÔTES OCCIDENTALES D'AMÉRIQUE ET DE L'OCÉANIE - À BORD DE L'ANDROMÈDE - DE 1858 À 1861.

ARCHIVES BIARRITZ - 24.07.2019

NOUVELLES-GALLES DU SUD – TIMBRES DE LA COLLECTION HERVÉ BERNARD

Monnaies :
Comme en Angleterre



GUYANE FRANCAISE – GUYANE ANGLAISE – HAÏTI
TIMBRES DE LA COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

GUYANE ANGLAISE
Sup. : 160,900 kilom. carrés.
Pop. : 288,300 habitants.

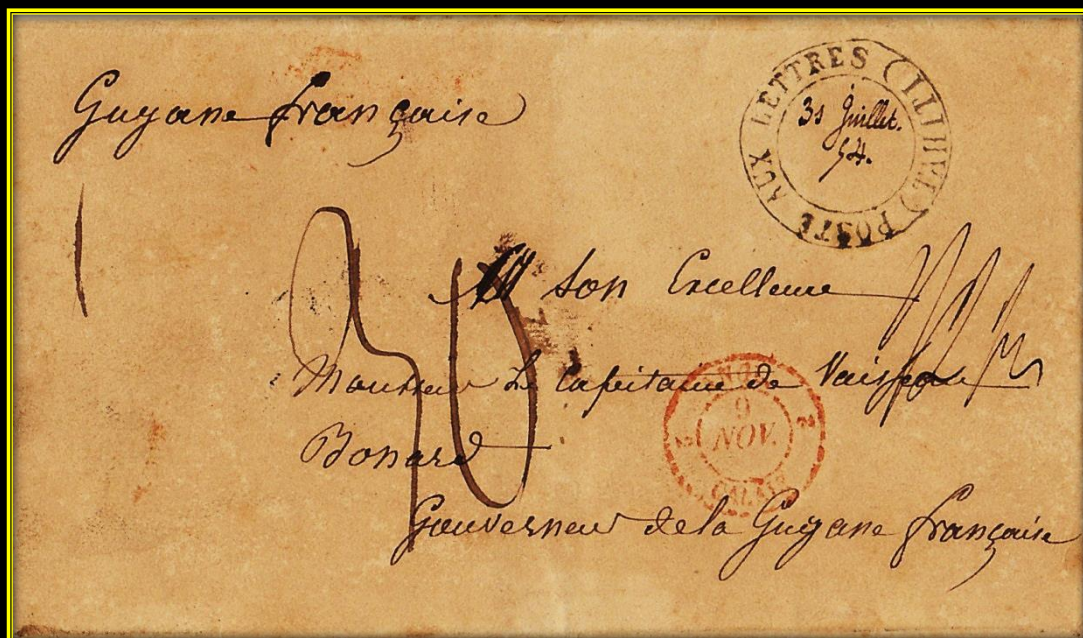
GUYANE FRANÇAISE
Superficie : 130,870 kilomètres carrés.
Population : 26,500 habitants.

HAITI
Sup. : 27,500 kilom. carrés.
Pop. : 1,500,000 habitants.



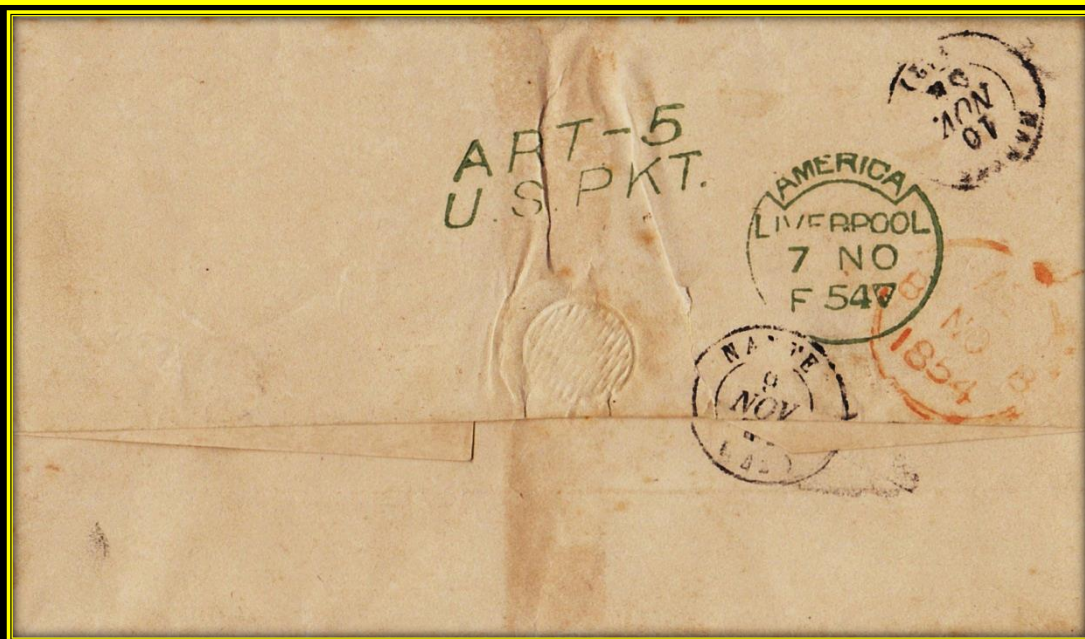
UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES – 2019.

CAPITAINE DE VAISSEAU LOUIS ADOLPHE BONARD
GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE
POSTE AUX LETTRES DE TAHITI



À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE CAPITAINE DE VAISSEAU LOUIS ADOLPHE BONARD
GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE
POSTES AUX LETTRES (TAHITI)
31 JUILLET 1854
ENVELOPPE RECTO/VERSO
AVEC LES CACHETS POSTAUX RARES ET EXCEPTIONNELS

© COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD – HISTORIEN DE MARINE. ARCHIVES 2019.



LE CAPITAINE DE VAISSEAU LOUIS ADOLPHE BONARD
GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE
1854 – 1855

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE :TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES – 2019.

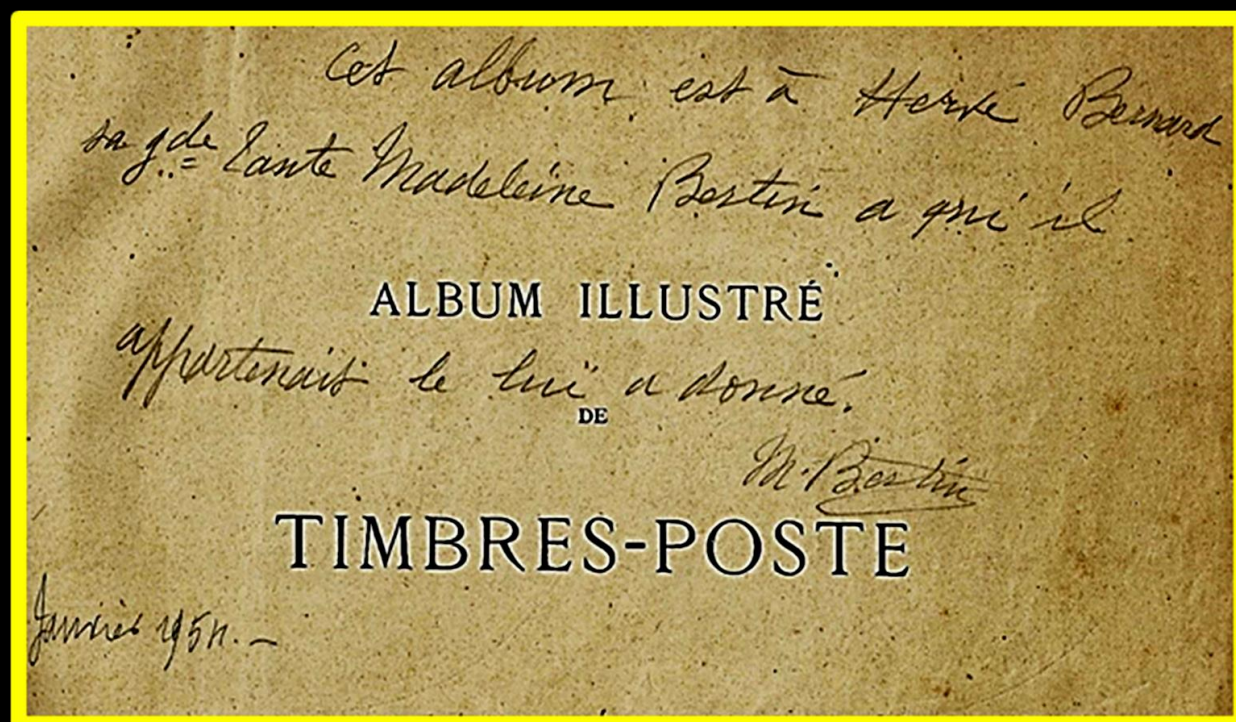
INTRODUCTION

LOUIS ADOLPHE BONARD RESTA LONGTEMPS EN OCÉANIE, COMME REPRÉSENTANT DE LA FRANCE, DE 1842 À 1847, PUIS DE 1849 À 1852 SUR L'ÎLE DE TAHITI À L'ÉPOQUE DE LA REINE POMARÉ IV DITE « POMARÉ LA GRANDE ». LE PORTRAIT DE LA REINE DE TAHITI – DU MUSÉE DU QUAI BRANLY – FIGURE À LA PAGE SUIVANTE,

JE REPRODUIS, CI-DESSOUS, QUELQUES LETTRES EXCEPTIONNELLES ET UNIQUES ÉCRITES PAR LOUIS ADOLPHE BONARD ET SON ÉPOUSE LOUISE BONARD NÉE MARIE LOUISE CATHERINE LÉONISSE FACQUEZ-DELAVALLEE (MARIAGE, LE 20 NOVEMBRE 1848, À AMIENS) QUI SONT À BORD D'UN VOILIER (TROIS-MÂTS) EN COMPAGNIE DE LEUR FILS MARIE LOUIS LÉON BONARD, NÉ LE 20 SEPTEMBRE 1849, À AMIENS, (SOMME)

CES MISSIVES D'UNE PETITE ÉCRITURE À L'ENCRE, COMPORTENT SUR UN PAPIER TRÈS FIN, GÉNÉRALEMENT SUR QUATRE PAGES, ACCOLÉES RECTO/VERSO, D'UN SEUL TENANT ET PLIÉES LONGITUDINALEMENT EN QUATRE ET MISES POUR EXPÉDITION POSTALE DANS DES PETITES ENVELOPPES LONGITUDINALES, ELLES SERONT TOUTES RÉDIGÉES LORS DES DIFFÉRENTES ESCALES IMPORTANTES D'UN TRÈS LONG PÉRIPLÉ – AU COURS DE LA CIRCUMNAVIGATION, À BORD DU VOILIER (TROIS-MÂTS) DONT L'ITINÉRAIRE DE LA ROUTE MARITIME EST LA SUIVANTE – EN PASSANT PAR LE CAP HORN – AU DÉPART DE LA FRANCE – TRAVERSÉE DE L'OCÉAN ATLANTIQUE : AMÉRIQUES DU SUD – TRAVERSÉE DE L'OCÉAN PACIFIQUE – TAHITI ET RETOUR : TRAVERSÉE DE L'OCÉAN PACIFIQUE, AU DÉPART DE TAHITI – AMÉRIQUES DU SUD – TRAVERSÉE DE L'OCÉAN L'ATLANTIQUE – FRANCE.

CE LOT RARE DE CORRESPONDANCE FAIT PARTIE D'UNE IMPORTANTE COLLECTION DE TIMBRES QUI M'A ÉTÉ OFFERTE PAR MA GRAND-TANTE, LA FILLE BENJAMINE DE L'AMIRAL HENRI RIEUNIER, MADELEINE RIEUNIER (1879-1956), L'ÉPOUSE DU COLONEL CHARLES BERTIN (1871-1959), À VERSAILLES, EN JANVIER 1954, MOINS DE DEUX ANS AVANT SON DÉCÈS. CETTE COLLECTION AVAIT COMMENCÉ À ÊTRE INITIALEMENT CONSTITUÉE, DÈS 1871, PAR LE FRÈRE DE MON ARRIÈRE-GRAND-MÈRE VICTOIRE LOUISE BANCE (1841-1914), L'ÉPOUSE DE L'AMIRAL HENRI RIEUNIER(1833-1918).



UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE :TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES – 2019.



REINE DE TAHITI
8 JANVIER 1827 – 17 SEPTEMBRE 1877
(50 ANS, 8 MOIS, 9 JOURS)

LA REINE DE TAHITI IV OU POMARÉ LA GRANDE

1813 – 1877

PAR CHARLES GIRAUD, EN 1852

MUSÉE DU QUAI BRANLY

LOUIS ADOLPHE BONARD – REPRÉSENTANT LA FRANCE –
AUPRÈS DE LA REINE « POMARÉ LA GRANDE » DE 1842 À 1847 ET DE 1849 À 1852

4 TIMBRES « OCÉANIE » DE LA COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES - 2019.

CI-APRÈS, EN COMMUNICATION, UNE LETTRE ÉCRITE PAR LE PÈRE DE LOUIS ADOLPHE BONARD À MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE, À AMIENS, LA MÈRE DE LA FUTURE ÉPOUSE DE LOUIS ADOLPHE BONARD, DATÉE DE PARIS, LE 21 AVRIL 1848 :

JACQUES LOUIS BONARD

(1777-1848)

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA MARINE
DIRECTEUR DES CONSTRUCTIONS NAVALES

Paris 21 avril 1848

Madame

Je réalisais mon projet d'aller passer quelque temps avec mes enfants, lorsque votre lettre est parvenue ici ; c'est la cause du retard que j'ai mis à y répondre.

Quelque regret que j'éprouve du parti au quel vous vous êtes arrêtée, je n'ai pas la force de m'en plaindre ; ma disposition d'esprit ne différant guères de la vôtre, je crois que nous agissons raisonnablement en ajournant un peu. mais il est permis d'espérer que les motifs de sécurité suffisante ne tarderont pas à reparaitre après la réunion de l'assemblée nationale ; tant l'aspiration à l'ordre est universelle, et domine presque partout les opinions turbulentes.

Je verrai arriver ce moment, je vous l'assure, avec une grande satisfaction,

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES - 2019.

ENSUITE, NOUS TROUVERONS UNE LETTRE ÉCRITE PAR LE PÈRE DE LOUIS ADOLPHE BONARD À MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE, À AMIENS, LA MÈRE DE LA FUTURE ÉPOUSE DE LOUIS ADOLPHE BONARD, DATÉE DE PARIS, LE 21 AVRIL 1848 :

JACQUES LOUIS BONARD

(1777-1848)

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA MARINE
DIRECTEUR DES CONSTRUCTIONS NAVALES

au point de vue particulier de
notre projet, au quel je me suis attaché
davantage à mesure que j'ai plus connu
tout ce qu'il y a de bon et de respectable
en vous et dans votre chère demoiselle.

Cette sympathie est complètement
communiquée à ma famille et s'affermira
j'en suis sûr, lorsque les relations
intimes seront venues.

revenu à Paris hier, j'y achèverai
le mois et partirai ensuite pour Toulon
où je trouverai mon fils; et j'aurai
l'honneur de vous écrire de cette
dernière ville.

notre inquiétude est moindre
pour nos fonds paralysés entre les
mains de nos amis, et nous pensons
qu'ils se sauveront du naufrage. j'aimais
à en augurer de même de votre petite
fortune qui est de celles qui méritent

d'être préservées, à raison de la part
qu'en ont eu les bonnes actions.

agréez Madame mes vœux bien
affectueux, et réclamez de M^{lle} Léonie
un commencement d'amitié pour son
père méconnaissable.

Bonard



HERVÉ BERNARD
EN CONFÉRENCE
« MARINE »

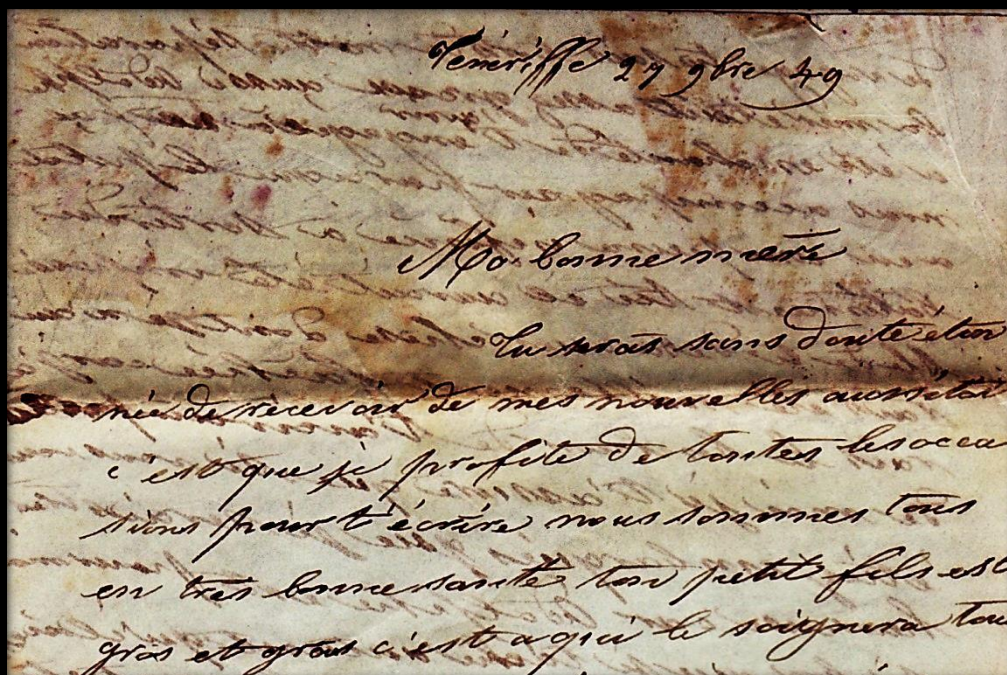
FIN DE LA LETTRE DE TROIS PAGES DU PÈRE DE LOUIS ADOLPHE BONARD,
JACQUES LOUIS BONARD, À MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE, À AMIENS.

PARIS, LE 21 AVRIL 1848

© COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.

CI-DESSOUS, VOUS VOUDREZ BIEN TROUVER, QUELQUES EXEMPLAIRES DES COURRIERS ET ENVELOPPES, PRIS SANS AUCUN CLASSEMENT PARTICULIER, UNIQUEMENT POUR SERVIR D'EXEMPLES HISTORIQUES...UNE SUITE DE CORRESPONDANCES ADRESSÉES À MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE, À AMIENS, PAR SA FILLE, LOUISE BONARD, ET SON GENDRE LOUIS ADOLPHE BONARD....ANNÉES 1849, 1850, 1851, 1852.

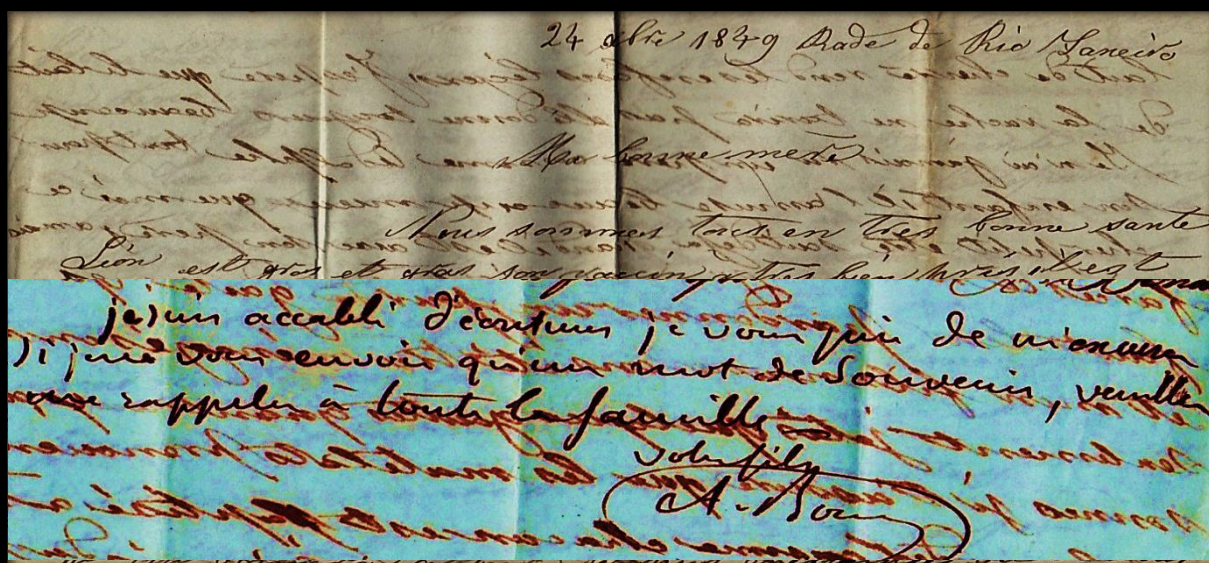


Ténériffe 29 nov 49

Mère bonne mère

En attendant de recevoir de mes nouvelles nouvelles
c'est que je profite de toutes les occasions pour t'écrire nous sommes tous
en très bonne santé ton petit fils est
gros et gros c'est à qui le soignera tous

TÉNÉRIFFE, LE 29 NOVEMBRE 1849, ÎLE D'ESPAGNE, OCÉAN ATLANTIQUE
ARCHIPEL DES CANARIES
LETTRE DE HUIT PAGES RECTO/VERSO FORMAT 13 X 21 CM
LOUISE BONARD À SA MÈRE



24 dec 1849 Raide de Rio Janeiro

Mère bonne mère

Nous sommes tous en très bonne santé
Ton est gros et gros nous sommes tous bien
je suis accablé d'écritures, je vous prie de m'envoyer
un peu de papier pour que je puisse de souvenir, veuillez
me rappeler à toute la famille
Soleil
A. Bonard

RAIDE DE RIO DE JANEIRO, BRÉSIL, LE 24 DÉCEMBRE 1849. OCÉAN ATLANTIQUE
MISSIVE DE 4 PAGES DE LOUISE BONARD À SA MÈRE DE FORMAT 21 X 27 RECTO/VERSO.
EN FIN DE LA 4^{ÈME} PAGE ADOLPHE BONARD ÉCRIT À SA BELLE-MÈRE : « JE SUIS ACCABLÉ
D'ÉCRITURES JE VOUS PRIE DE M'EXCUSER SI JE NE VOUS ENVOIE QU'UN MOT DE
SOUVENIR, VEUILLEZ ME RAPPELER À TOUTE LA FAMILLE - VOTRE FILS » - SIGNATURE
A. BONARD

Mon cher mien,
l'époque du départ des courriers
est toujours un vrai coup de feu
pour moi, tant il y a de papiers
à signer et de lettres à écrire, aussi
je me suis deviné de me servir d'inter-
prète -
Si je m'y prenais plutôt mes lettres
seraient trop vieilles, et au moment
favorable cela m'est presque impossible -
vous sommes dans la saison des
pluies, toute la journée il pleut, et dans
l'embarras des départs et des réceptions
officielles, ce qui me fait perdre le compte
de temps -
avec le personnel réduit de la colonie
je suis obligé de faire presque tout par
moi-même, et de plus d'être souvent en
tourne pour voir ce qui se passe partout
faute d'agents et d'argent pour envoyer
des délégués auxquels je pourrais m'appuyer -
Adieu mon cher mien, croyez bien
que si je ne vous écris pas plus souvent
ce n'est pas faute de mémoire, mais faute
de temps, soyez assez bon pour me rappeler
au souvenir de toute votre famille
Je suis avec respect
votre dévoué fils A. Bonard

PAPEETE, LE 12 JANVIER 1851

TAHITI

LETTRE (PAGE 4) RÉDIGÉE PAR LOUIS ADOLPHE BONARD
A SA BELLE-MÈRE MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE
DEMEURANT À AMIENS (SOMME)

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.

JE REPRODUIS, CI-DESSOUS, L'INTÉGRALITÉ D'UNE LETTRE DATÉE DU 6 SEPTEMBRE 1851 DE 4 PAGES DE PAPEETE QUI REPRÉSENTE UN INTÉRÊT HISTORIQUE D'IMPORTANCE..

Papeete 6th 1851

Cher mon ma bonne mère la lettre

du mois de Février. Je te remercie beaucoup
des différents détails que tu as faits pour moi je suis
sûr que tu m'as envoyé cela par l'Anglais
car j'en aurai au moins pour quatre ou cinquante
francs de port car tous les paquets qui arrivent
par la sont horriblement chers. Adolphe
et moi sommes très contents que le capitaine
auparavant ait en lui car d'ici quelques années la
monnaie d'or n'aura plus la même valeur car on
en trouve tant dans la Californie il paraît que
des millions ont été découverts. Des mines dans
la nouvelle Hollande si cela continue on se obligé
de donner le tiers et dans tous les pays et alors il
faudra mieux aller les chercher plus tôt
qu'en argent. C'est heureux que les loyers des maisons
diminuent. J'en ai d'après le chiffre que tu me
donnes de l'argent qui se trouve chez monsieur
Gedon qui l'acquiesce entièrement. France nous
besoin pour nous rentrer dans ce qu'Adolphe a per-
du chez M. Hoff. Quand on a perdu la vie
raison de sa vie d'un côté et tellement à l'autre
plus pour les en doubler qui ont beaucoup que on
se contente de lui faire rembourser tout ce qu'il
a payé car Adolphe pourrai très bien l'attaquer
pour abus de confiance. Adieu Adolphe me
donnera nullement de tout l'intérêt que tu me
as fait pour nos affaires aussi malheureux
nous l'en sommes très reconnaissants. Hier
que c'est très heureux pour lui les qui n'ont pu
être, si on dans la cavalerie car pour être dans ces
régiments là il faut avoir beaucoup de fortune
et on avance l'entrent au lieu que dans l'infan-
terie avec la conduite et un peu d'instruction
on est sûr de faire son chemin. De même l'infan-
terie n'a pas à avoir une bonne conduite et con-
ter ses chefs. que Adolphe se recommande
à plusieurs personnes de nos connaissances.
Si j'étais avec ma bonne mère que M. D. Thar-
tant retourner en France je me suis trompé

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.

CAPITAINE DE VAISSEAU BRUNO JEAN MARIE COMTE D'HARCOURT (EXPLORATEUR)

Bruno Jean Marie, comte d'Harcourt Paris, (14 octobre 1813 – Pais, 2 novembre 1891) est un navigateur français, explorateur de la Nouvelle-Calédonie qui est indirectement à l'origine de l'installation de la France dans l'archipel.

Fils d'Eugène d'Harcourt, il entre dans la Marine en 1827. Aspirant (12 octobre 1828), enseigne de vaisseau (1^{er} janvier 1833) puis lieutenant de vaisseau de 2^e classe le 30 mai 1837, il commande en 1840-1841, le vapeur *Fulton* en Méditerranée.

Capitaine de frégate (23 décembre 1845), il est chargé en novembre 1849 par le commandant de la station navale d'Océanie, Louis Adolphe Bonard, de trouver un site favorable en Nouvelle-Calédonie pour y installer une colonie pénitentiaire. L'île est alors encore très mal connue à cause de ses nombreux récifs et de sa population indigène hostile. Les missionnaires de Balade qui s'étaient installés en 1843 ont dû quitter l'île en 1847.

D'Harcourt part donc de Papeete le 20 avril 1850 sur l'*Alcmène*, passe en juin à Anatom dans les Nouvelles-Hébrides puis à Sydney en juillet-août, port qu'il quitte le 13 septembre pour mouiller devant Kunié (îles des Pins) où se sont réfugiés les missionnaires, le 25 septembre.

Dès le 28 septembre, il commence les recherches hydrographiques et en un mois relève de manière détaillée l'île des Pins. Il reprend ses relevés à partir de Canala où il est accueilli amicalement par le chef Kaï. Tandis qu'il cartographie, Auguste Bérard étudie la minéralogie et les productions et s'enfonce dans l'intérieur et le docteur Jean François Armand Proust s'intéresse au climat et aux maladies.

D'Harcourt relâche ensuite à Kouaoua et atteint l'île Hienghene le 24 novembre où le chef Bouarate (*Bwaxat*) accueille les voyageurs et leur parle des mines d'or de l'arrière-pays. Le 27, l'*Alcmène* atteint la mission en ruine de Balade où Harcourt installe ses hommes. Il organise alors deux reconnaissances : dans la première l'enseigne Devarenne est chargé de dresser une hydrographie sommaire du nord de l'île et de trouver un passage vers la côte ouest en évitant le gros détour du récif; dans la seconde, Bérard, Proust et le frère Taragnat, sont chargés de traverser l'île et de rejoindre Devarenne à l'extrémité nord de celle-ci, au cap Tonnerre.

Devarenne part le 29 novembre en compagnie du lieutenant de Saint-Phalle et onze matelots avec dix jours de vivres, lève la baie d'Harcourt, s'arrête à Arama découvre le canal qui porte son nom et reconnaît les îles Baaba et Hienghiébane. Malheureusement, le 2 décembre Saint-Phalle et Devarenne ainsi que huit matelots sont assassinés par les hommes du chef Dindi.

Bérard, qui est parti de Balade le 30 novembre, a, lui, franchi la chaîne côtière, parcouru la vallée du Diahot qu'il a descendue jusqu'à Tigry, prit contact avec le chef Boueone, traversé la vallée de la Nehoue, rencontré Bouarate à Koumac mais n'a pu trouver le cap Tonnerre. Après avoir laissé un message sur un promontoire, il fait demi-tour le 5 décembre et le 7 rejoint le navire.

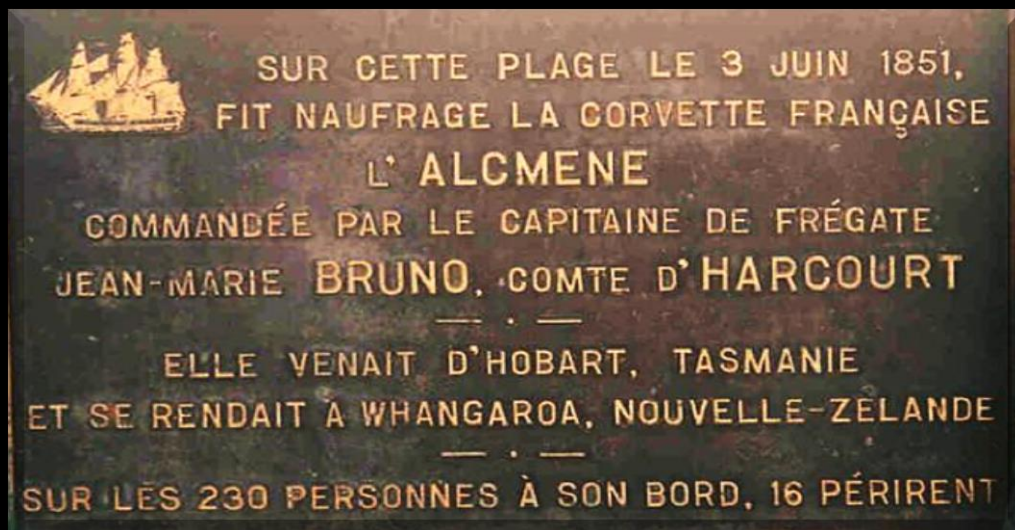
Le 10 décembre, d'Harcourt commence à s'interroger sur le sort de Devarenne. Le 12, les restes des malheureux sont découverts et il parvient à délivrer les trois prisonniers. Il mène alors du 16 au 18 décembre une expédition punitive dans les îles Baaba et Yenghiébane où tout est ravagé et une trentaine d'indigènes tués. D'Harcourt renonce alors à explorer la côte ouest et regagne l'île des pins le 30 décembre où il dépose le frère Taragnat.

Parti pour Hobart le 2 janvier 1851, le navire fait naufrage devant Whangaroa le 2 juin. Tout l'équipage est heureusement sauvé puis rapatrié à Tahiti en août.

Le gouvernement français, à l'étude des rapports de Proust, Bérard et d'Harcourt, décide de l'occupation de la Nouvelle-Calédonie en 1853.

D'Harcourt devient capitaine de vaisseau le 27 juillet 1862 et entre Conseil des Prises le 1^{er} janvier 1869.

Chevalier, Officier (15 mars 1861) puis Commandeur de la Légion d'honneur (23 janvier 1871).



UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.

NOUVELLE-ZÉLANDE – RÉPUBLIQUE DU CHILI
TIMBRES DE LA COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

NOUVELLE-ZÉLANDE
Superficie : 103,000 kilomètres carrés.
Population : 815,000 habitants.

CHILI
(RÉPUBLIQUE)

Superficie : 776,000 kilomètres carrés.
Population : 3,127,000 habitants.

Monnaies : Real = 0 fr. 65.
Peso = 100 centavos

Embarras pour moi toute la famille, dis-je que
 de la France continue à être aussi agitée que je l'étais
 à venir à Tahiti. Bon toi ma bonne mère, va en
 brassant comme j'espère les tiens, ton petit fils
 féminisme c'est un petit diable. J. Bonard
 qui depuis deux mois est parti d'une manière élon-
 nante. Ma mère et moi pour l'avantage car il est
 devenu un grand maître. Ma mère et moi
 grandement tant les grands maîtres
 je profite du petit coin de papier que
 un laide de voir pour vous présenter
 mes respects et me rappeler au bon
 souvenir de toute la famille -
 Si je vous écris par plus souvent
 ne croyez pas que ce soit par indifférence,
 je suis au moment des courtes d'indis-
 d'affaires et d'écriture, j'ai alors
 à deviner le bon d'être un
 interprète -
 Si je reste dans ce beau pays
 encore quelques années, vous vous
 verriez y faire un bon avec beaucoup
 de plaisir, il ne faut pas vous effrayer
 de l'avenir, vous voyez qu'il n'est
 malin son jeune âge ainsi qu'il a
 n'ont aucunement souffert du voyage -
 vous avez une bonne chambre, une
 belle maison, jardin pour d'aller vache et
 etc, vous avez de quoi vous occuper et
 nous aurons bien soin de vous
 je suis avec respect
 votre dévoué J. B.
 (A. Bonard)

PAPEETE - LE 6 SEPTEMBRE 1851

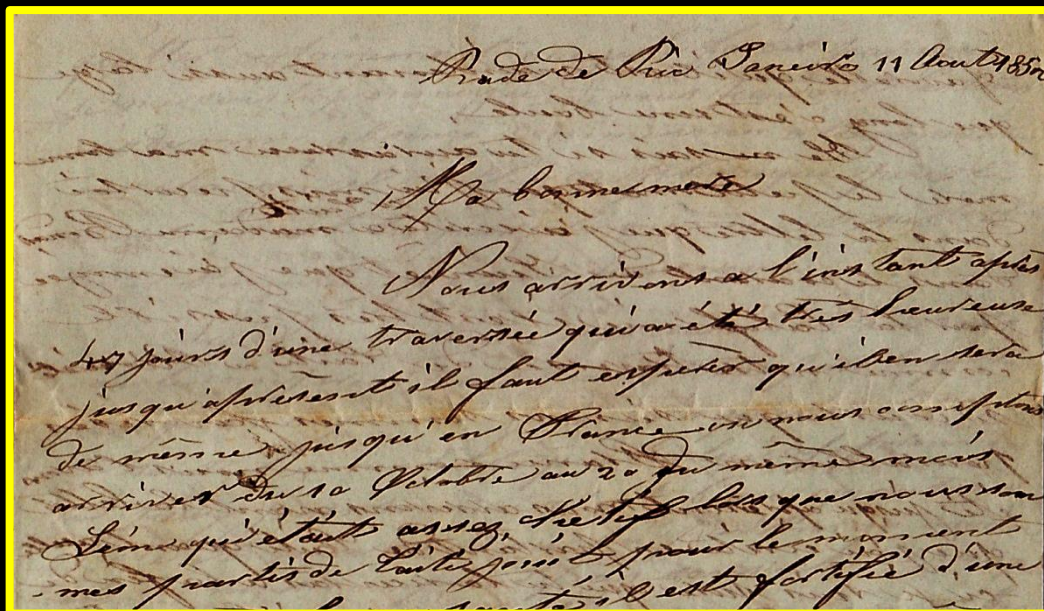
LA 4^{ÈME} PAGE DU COURRIER DE MADAME BONARD EST ÉCRITE PAR SON MARI
 LOUIS ADOLPHE BONARD ET S'ADRESSE À SA BELLE-MÈRE
 MADAME FACQUEZ-DELAVALLEE, HABITANTE DE LA VILLE D'AMIENS (SOMME).

UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'OCÉANIE : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.



ENVELOPPE RECTO/VERSO AVEC DES CACHETS POSTAUX RARES
CONTENANT UNE LETTRE DE 4 PAGES
ECRITE PAR MADAME LOUIS BONARD
EN RADE DE RIO DE JANEIRO, LE 11 AOÛT 1852.

ON PEUT LIRE DANS LE TEXTE : « MA BONNE MÈRE, NOUS ARRIVONS À L'INSTANT APRÈS 47 JOURS D'UNE TRAVERSÉE QUI A ÉTÉ TRÈS HEUREUSE JUSQU'À PRÉSENT, IL FAUT ESPÉRER QU'IL EN SERA DE MÊME JUSQU'EN FRANCE...NOUS PARTIRONS DE RIO LE 14 AOÛT AINSI ON MET DE 45 À 60 JOURS POUR ALLER EN FRANCE AVEC LES BÂTIMENTS À VOILE AINSI J'ESPÈRE MA BONNE MÈRE QUE LORSQUE J'ARRIVERAI À LORIENT JE TROUVERAI UNE LETTRE DE TOI... ».



UNE SUITE EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE DE CORRESPONDANCE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD (1805-1867) ET DE SON ÉPOUSE LOUISE BONARD LORS DES TRAVERSÉES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE, EN CIRCUMNAVIGATION, À BORD D'UN NAVIRE TROIS-MÂTS AU DÉPART DE FRANCE VIA L'Océanie : TAHITI. AUTEUR HERVÉ BERNARD, HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'AEC. ARCHIVES 2019.

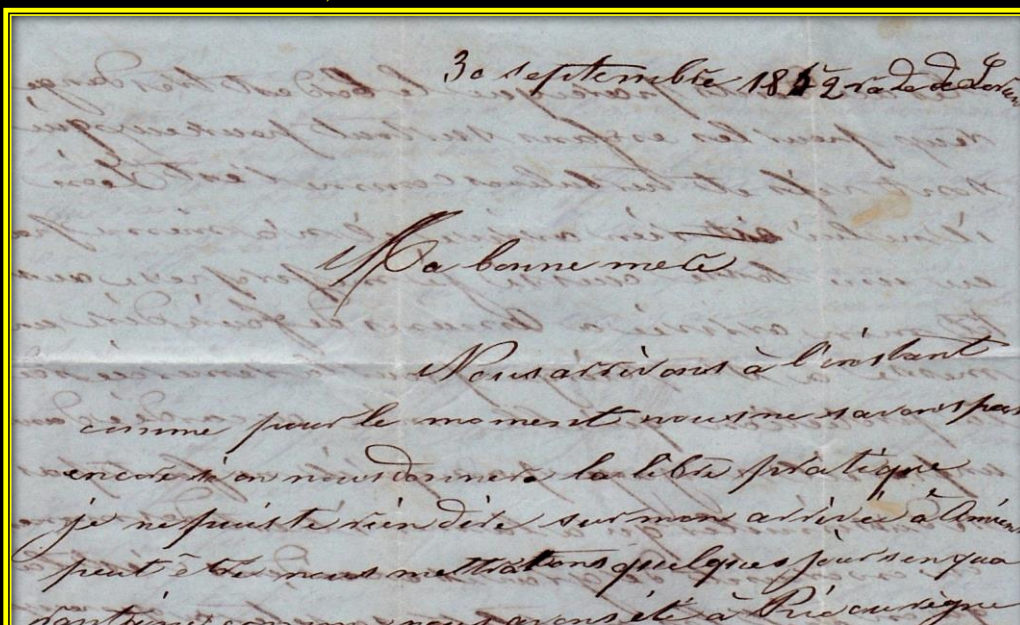
ARRIVÉE DU VOILIER TROIS-MÂTS DE TAHITI EN RADE DE LORIENT, APRÈS PRESQUE 4 MOIS DE MER, DE LOUIS ADOLPHE BONARD, SON ÉPOUSE ET DE LEUR FILS LÉON.



Enveloppe recto/verso avec le cachet postal de la ville de Lorient 1852



LA LECTURE DE LA LETTRE NOUS APPREND : « ...QUE NOTRE TRAVERSÉE (PRESQUE 4 MOIS) DE TAHITI EN FRANCE A ÉTÉ AUSSI BELLE QUE LORSQUE NOUS SOMMES ALLÉS DE FRANCE À TAHITI, ON PEUT DIRE QUE NOUS AVONS ÉTÉ FAVORISÉS SOUS TOUS LES RAPPORTS. LÉON, POUR QUI JE CRAIGNAIS LES ACCIDENTS PARCE QUE LE BORD EST TRÈS DANGEREUX POUR LES ENFANTS SURTOUT POUR CEUX QUI SONT VIFS ET TRÈS TURBULENT COMME L'EST LÉON, IL NE LUI EST RIEN ARRIVÉ.... ».



HENRI RIEUNIER



L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

27

HENRI RIEUNIER

EXPÉDITION

DE COCHINCHINE.



Officier du ministre annamite.



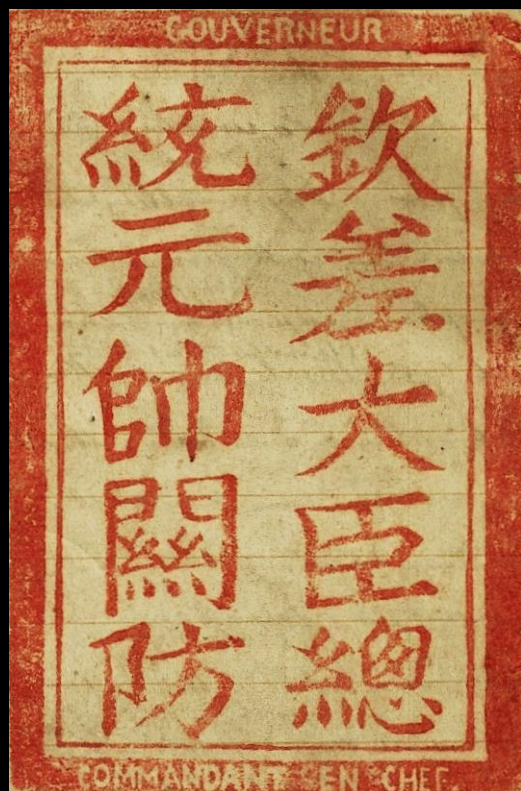
LE VICOMTE DE LA VAISSIÈRE DE LAVERGNE. LE VICE-AMIRAL BONARD. M. DE FOUCAULD.
MM. Brice, Hanès, Buge, Néverlée, de Gouyon de Poutourande, Hervé et Ricunier, officiers d'état-major.



Recruteur annamite.

LE VICE-AMIRAL ADOLPHE BONARD COMMANDANT EN CHEF ET 1^{ER} GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE FRANÇAISE ET SON ÉTAT-MAJOR. HENRI RIEUNIER AIDE DE CAMP, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR, DIRECTEUR DES AFFAIRES INDIGÈNES.

UNIQUE AU MONDE - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD



李 Ly
阿 a
隔 nhi
Rieunier

© DEUX SCEAUX TAMPONS D'ENCRE ROUGE : 1) GOUVERNEUR COMMANDANT EN CHEF DE LA COCHINCHINE - 2) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'AMIRAL. ÉCRITURE DE TRUONG VINH KY AVEC LE NOM DE RIEUNIER. DEUX AUTRES CACHETS AVEC L'ÉCRITURE DE TRUONG VINH KY. SIGNATURES DE TRUONG-VINH-KY ET DU VICE-ROI DE LA COCHINCHINE PHAN-THANH-GIAN. © CACHETS À L'IDENTIQUES.



張永記 Trương Vĩnh Ký

潘 潘
松 松
叔 叔
青 青
Phan
Kong
thuc
thanh

QUELQUES LIGNES DU CAHIER EN USAGE SUR LE VAPEUR L' « EUROPEEN », EN MER. ÉCRITURE DU CÉLÈBRE ÉRUDIT TRUONG-VINH-KY OU KEY. ON REMARQUE LA DATE, 5 JUILLET 1863. © COLLECTION HERVÉ BERNARD.

5 juillet 1863. Européen.

Đặc nghĩa tin kính.
lưu signification croix venant
explication du symbole

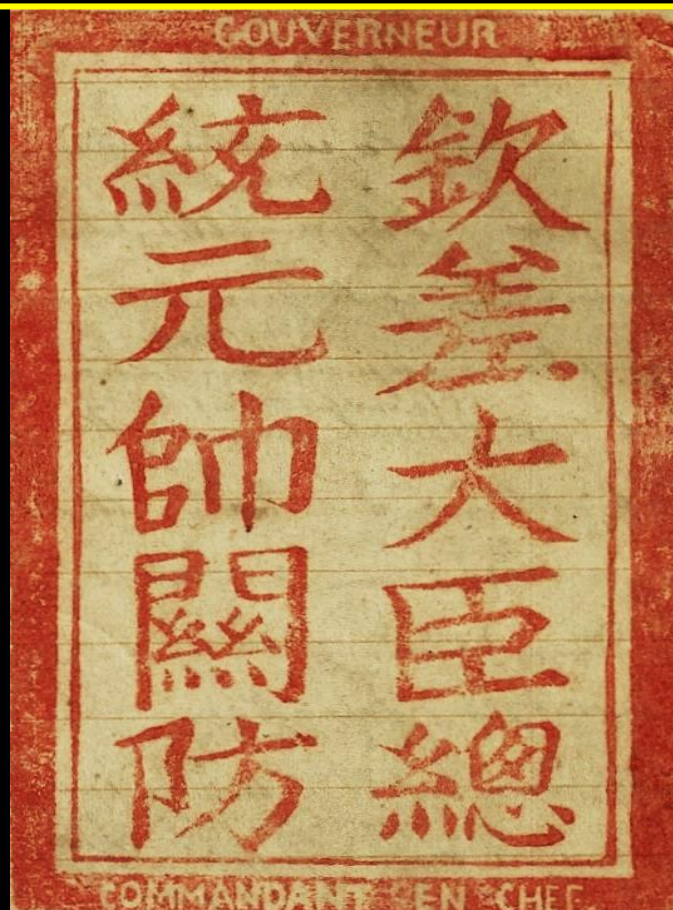
Catéchisme.

Đoạn thứ nhất.

Chapitre premier.

Về đức chúa trời dựng nên trời đất muôn vật.
Đức chúa trời dựng nên trời đất muôn vật.
Đức chúa trời dựng nên trời đất muôn vật.

Hỏi. Có mấy tầng lầu thiên tàng?



Ce sceau se lit:

欽差大臣總統元帥關防

Khâm sai đại thần Tổng thống Nguyên súy quan phòng.

Le Khâm sai đại thần est le titre que confère le souverain à des mandarins lors d'une mission importante. Tổng thống đại thần montre que le porteur de ce sceau est le Représentant de l'empereur (le chef de cette mission). Nguyên súy quan phòng est le général commandant en chef de l'armée aux frontières.



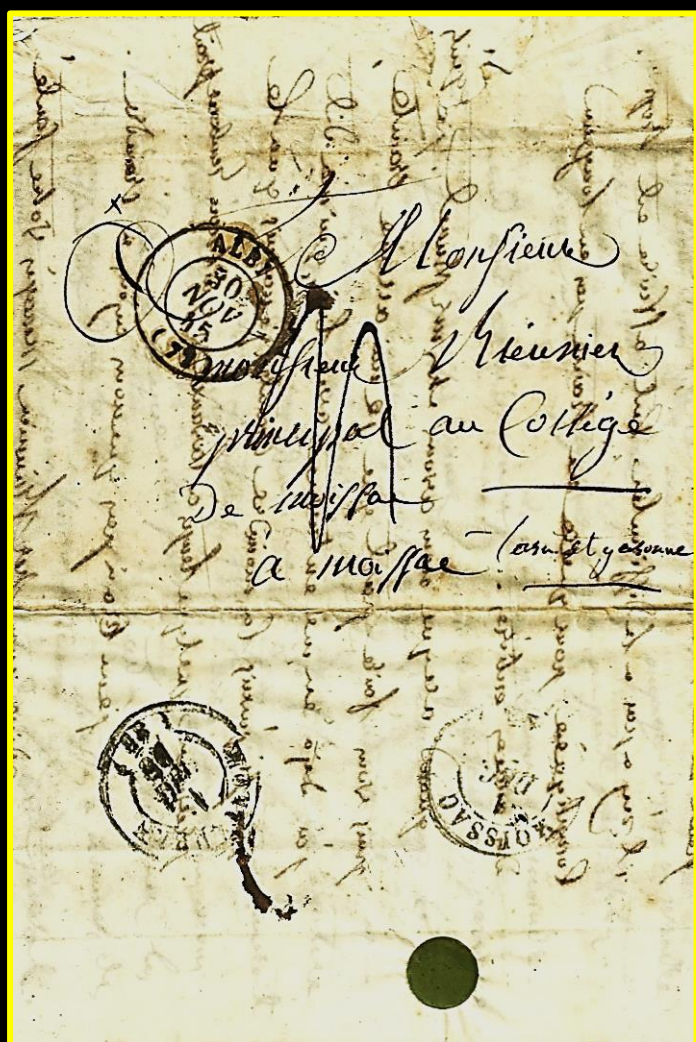
Ce sceau se lit :

元帥堂參辦印

Nguyên súy đường tham biện ấn.

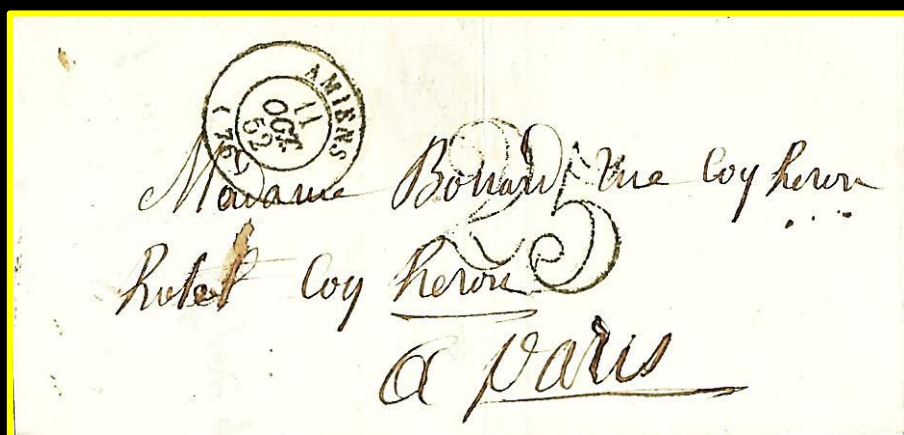
Soit sceau (印) du mandarin assistant (參辦) de l'état-major du Général commandant en chef des armées (元帥堂).

QUELQUES MISSIVES POSTALES COMPTANT PARMI LES PLUS ANCIENNES DE MA COLLECTION

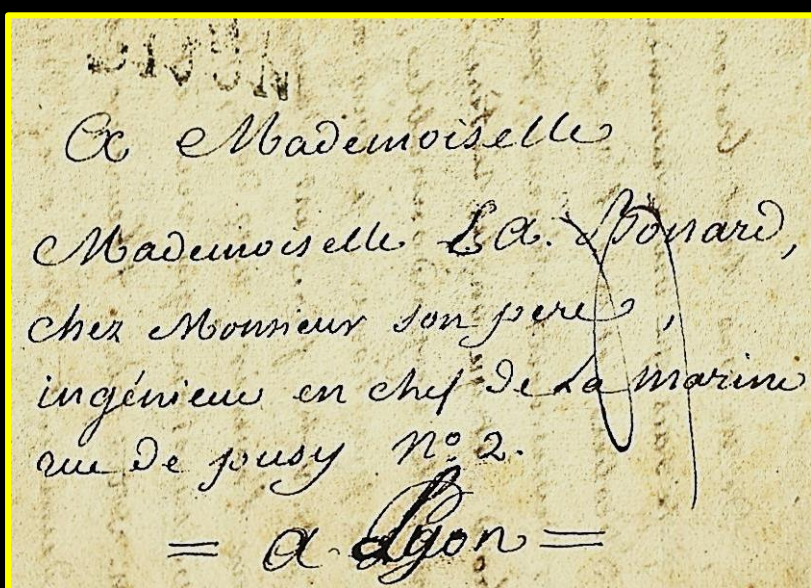


LETTRE ADRESSÉE À MON TRISAÏEUL
DÉPART DE LA VILLE D'ALBI (TARN)
MONSIEUR RIEUNIER PRINCIPAL DU COLLÈGE
DE MOISSAC (TARN ET GARONNE).
CACHETS POSTAUX DU 30 NOVEMBRE 1845.

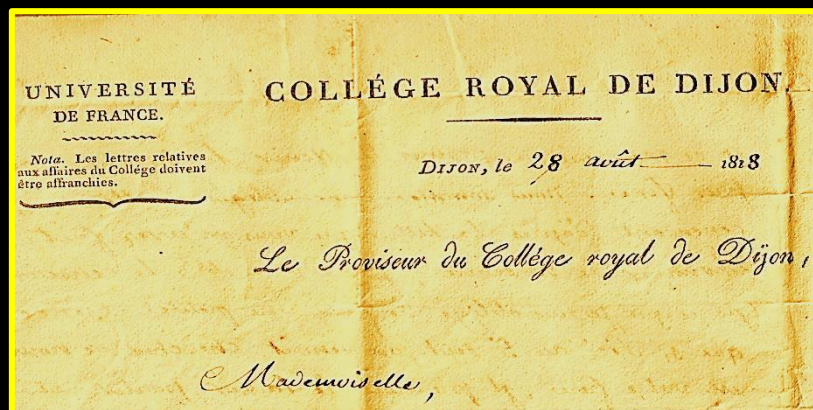
MISSIVE DESTINÉE À L'ÉPOUSE DE L'AMIRAL
LOUIS ADOLPHE BONARD, À PARIS, AVEC UN
CACHET POSTAL DE LA VILLE D'AMIENS EN
DATE DU 11 OCTOBRE 1852.



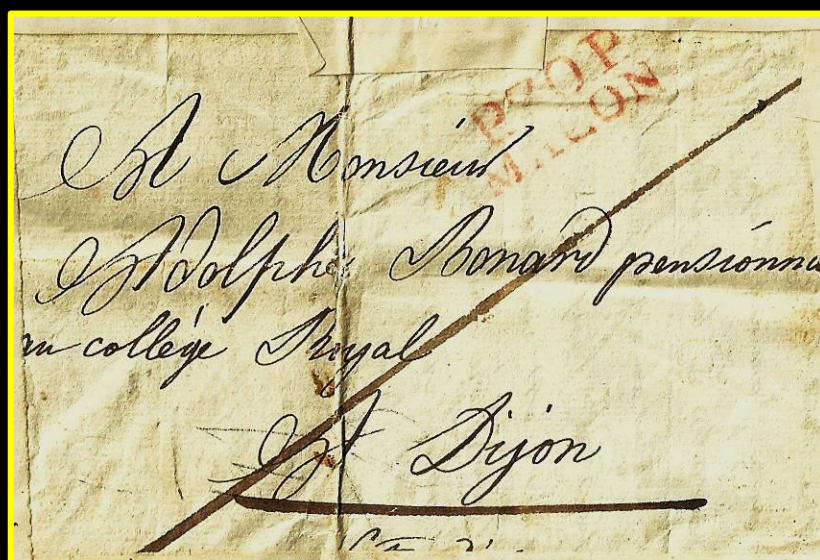
ARCHIVES – COPYRIGHT.
COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD,
BIARRITZ, JUILLET 2019.



UNIVERSITÉ DE FRANCE - COLLÈGE ROYAL DE DIJON
COURRIER DE DIJON À LYON
(EN DILIGENCE)
LETTRE DATÉE DU 28 AOÛT 1818,
AFFRANCHISSEMENT EN HAUT À GAUCHE,
DESTINÉE À LA SŒUR DE L'AMIRAL LOUIS ADOLPHE
BONARD, UN GRAND AMI DE MON ARRIÈRE-GRAND-
PÈRE L'AMIRAL HENRI RIEUNIER.



MISSIVE POSTALE COMPTANT PARMI LA PLUS ANCIENNE DE MA COLLECTION

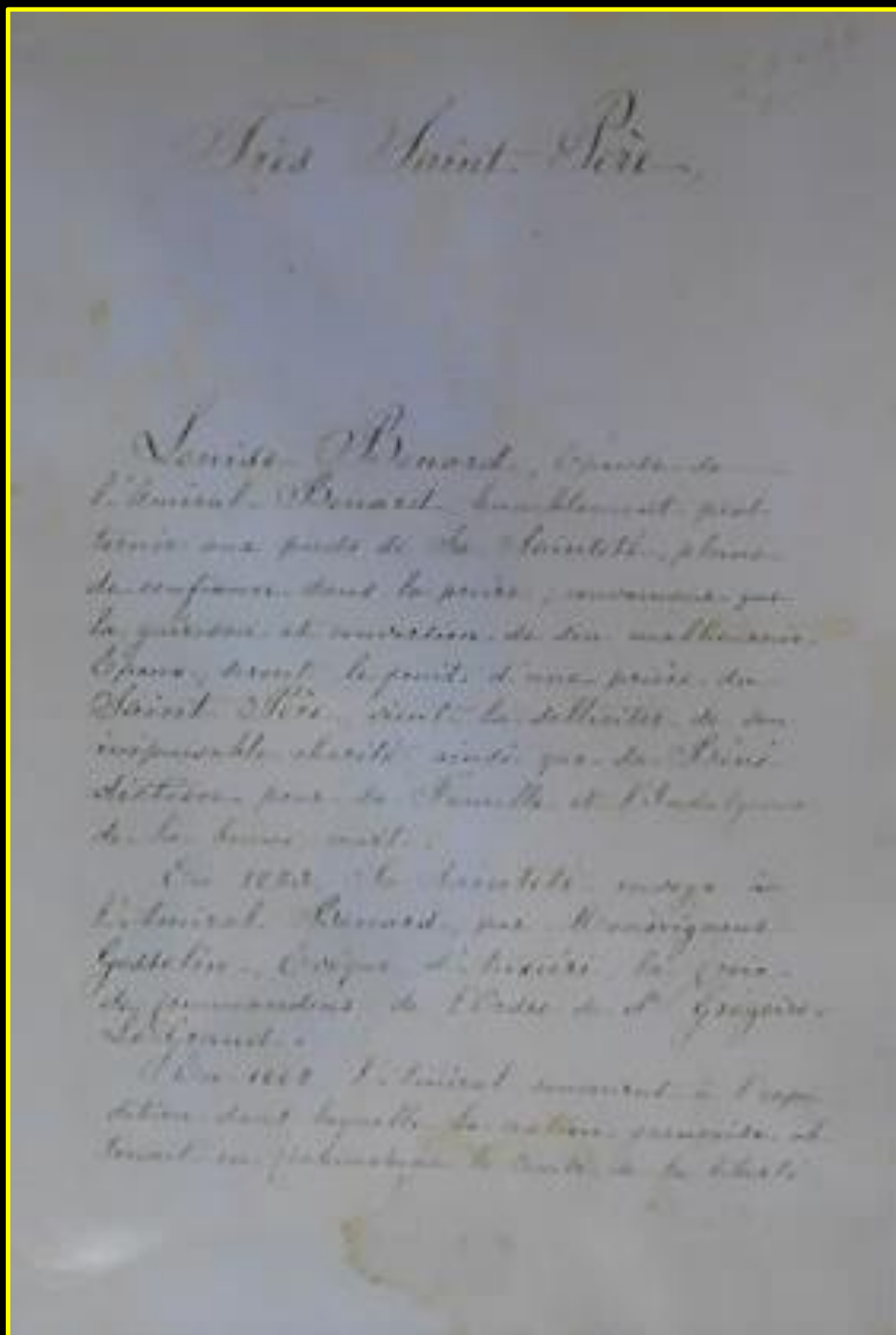


LETTRE DE JACQUES LOUIS BONARD (1777-1848), INGÉNIEUR EN CHEF DE LA MARINE, À SON FILS LOUIS ADOLPHE BONARD (FUTUR AMIRAL) QUI EST PENSIONNAIRE AU LYCÉE ROYAL DE DIJON (CÔTE D'OR). CETTE MISSIVE EST EXPÉDIÉE DE LA VILLE DE MÂCON, EN 1817, VOIR LE CACHET VISIBLE « MÂCON » EN HAUT À DROITE. LE TRAJET MÂCON - DIJON A ÉTÉ FAIT EN DILIGENCE.

VILLE DE MÂCON, LE 23 AVRIL 1817. COPYRIGHT - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD.



UNE JOLIE CARTE POSTALE DE LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS.
COPYRIGHT - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD



SOUS-VERRE

LETTRE ORIGINALE DE L'ÉPOUSE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD À SA SAINTÉTÉ LE PAPE PIE IX
1866 - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

[illegible]

TRÈS SAINT PÈRE,

LOUISE BONARD, ÉPOUSE DE L'AMIRAL BONARD HUMBLEMENT PROSTERNÉE AUX PIEDS DE SA SAINTETÉ, PLEINE DE CONFIANCE DANS LA PRIÈRE ; CONVAINCUE QUE LA GUÉRISON ET CONVERSION DE SON MALHEUREUX ÉPOUX, SERONT LE FRUIT D'UNE PRIÈRE DU SAINT PÈRE, VIENT LA SOLLICITER DE SON INÉPUISABLE CHARITÉ AINSI QUE LA BÉNÉDICTION POUR SA FAMILLE ET L'INDULGENCE DE LA BONNE MORT.

EN 1853, SA SAINTETÉ ENVOYA À L'AMIRAL BONARD, PAR MONSEIGNEUR GOSSELIN, EVÊQUE D'AUXIÉRI, LA CROIX DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND.

EN 1862, L'AMIRAL CONCOURUT À L'EXPÉDITION DANS LAQUELLE LA NATION FRANÇAISE OBTENAIT EN COCHINCHINE LE TRAITÉ DE LA LIBERTÉ DES CULTES (*).

AVANT D'ÊTRE REVENU À LA PRATIQUE DE SES DEVOIRS RELIGIEUX, L'AMIRAL A ÉTÉ FRAPPÉ, IL Y A HUIT MOIS, D'UNE AFFECTION CÉRÉBRALE DÉCLARÉE INCURABLE.

(*) Il s'agit de l'Article 2 du Traité de Saigon du 5 juin 1862.

À LA SUITE DE LA LETTRE DE MADAME L'AMIRAL LOUIS ADOLPHE BONARD - CI-DESSUS - SUIT LE TEXTE DU VATICAN, À ROME, QUE L'ON TROUVERA À LA PAGE SUIVANTE, À SAVOIR :

« LA BÉNÉDICTION ÉCRITE, À L'ENCRE, PAR SA SAINTETÉ LE SAINT PAPE PIE IX ET SA SIGNATURE »

DOCUMENT OLOGRAPHE INÉDIT DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX
LE PLUS LONG PONTIFICAT DE L'HISTOIRE (1846-1878)

Dominus Vos benedict et liberet Vo ab omnibus



Visite de Sa Sainteté Pie IX à l'Église des Saints-Apôtres,
le jour de la fête de l'Immaculée Conception
7 janvier 1859.



Sa Sainteté Pie IX.
Photo 1869.



Saint -Pierre, Basilique de Rome, au Vatican.
© Collection Hervé Bernard.

*Depraeis subscriptis Congreg. la propaganda Rte Cardia
Profectus superiorum benedictionem proferre fecit
Venerabili D. N. Pi. PP. IX die 3. Maii 1866
Al. Card. Barnabò Pref*

Document original olographe du Pape Pie IX - Traduction du latin : « Que Dieu le bénisse et le garde de tout mal »

Signature de Sa Sainteté Le Saint Pape PIE IX

Texte, en bas de la dernière des 3 pages :

J'affirme, Cardinal, Préfet de la Congrégation pour la Propagation de la Foi (en fonction au Vatican de 1856 à son décès, en 1874) que la signature est de la propre main du Pape Pie IX, le 3 Mai 1866. Signature : Cardinal Alessandro Barnabò (1801-1874) – Donné à Rome, près Saint-Pierre – Cachet de cire rouge. © Collection Hervé Bernard.

Jean Marie Mastai Ferretti, futur Pie IX, est né près d'Ancône en 1792 – Plus long Pontificat de l'histoire (1846-1878).
Béatifié par le Pape Jean-Paul II à Rome, le dimanche 3 septembre 2000.

Le Souverain Pontife Pie IX proclame comme vérité de foi, en 1854, le dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie et fait paraître, en 1864, l'encyclique *Quanta Cura* et son annexe le *Syllabus*. En 1869, il réunit le concile Vatican 1 - le premier depuis plus de trois cents ans – qui prononce, en 1870, l'Infaillibilité Pontificale.

La vague révolutionnaire de 1848 avait menacé l'Église dans son « Pouvoir Temporel ». Pie IX, exilé dans le Royaume de Naples, doit faire appel à la France pour reprendre possession de Rome. En 1849, après les opérations militaires de conquête, Rome tombe au pouvoir de la France qui rétablit sur le Siègne Pontifical le Pape que les révolutionnaires italiens avaient chassé de la ville éternelle et les français victorieux à Rome y ramenèrent, en Triomphe, le Pape Pie IX.

En 1859, guerre d'Italie contre l'Autriche.

En 1860 - par le Traité de Turin - la Savoie et le Comté de Nice sont annexés à la France, une petite armée (les zouaves pontificaux) se dévoue alors, sous la conduite d'un général français, à la défense du Pape Pie IX contre la révolution italienne. Lutttes héroïques à Ancône et Castelfidardo.

Le 20 septembre 1870, les troupes italiennes du roi Victor-Emmanuel II entrent dans Rome. Protégé pendant plus de vingt ans par la France de Napoléon III, Pie IX se considère désormais comme « le Prisonnier du Vatican ».

L'AMIRAL HENRI RIEUNIER ET L'AMIRAL ADOLPHE BONARD EN COCHINCHINE. UN DOCUMENT UNIQUE ET EXCEPTIONNEL: SUPPLIQUE DE L'ÉPOUSE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD À SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX. BÉNÉDICTION ET SIGNATURE DU SAINT PAPE PIE IX, 1866. AUTEUR HERVÉ BERNARD. 07.2019.

ENCYCLIQUE

ADRESSÉE PAR

N. S. P. LE PAPE PIE IX

A TOUS LES

PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

Le 8 Décembre 1864



PARIS

LIBRAIRIE DE V^c POUSSIELGUE ET FILS

RUE CASSETTE, 27

—
1865

EXEMPLAIRE ORIGINAL DE L'ENCYCLIQUE EN FRANÇAIS ET EN LATIN DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX
OUVRAGE DE 56 PAGES DATÉ DE 1865
AMIRAL HENRI RIEUNIER - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

L'AMIRAL HENRI RIEUNIER ET L'AMIRAL ADOLPHE BONARD EN COCHINCHINE. UN DOCUMENT UNIQUE ET EXCEPTIONNEL: SUPPLIQUE DE L'ÉPOUSE DE L'AMIRAL ADOLPHE BONARD À SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX. BÉNÉDICTION ET SIGNATURE DU SAINT PAPE PIE IX, 1866. AUTEUR HERVÉ BERNARD. 07.2019.

« Aujourd'hui, LL. MM. Napoléon III, Empereur des Français, Isabelle II, Reine d'Espagne, et Tu-duc, Roi d'Annam, désirant vivement que l'accord le plus parfait règne désormais entre les trois nations de France, d'Espagne et d'Annam, voulant aussi que jamais l'amitié ni la paix ne soient rompues entre elles :

A ces causes :

Nous, Louis-Adolphe Bonard, Contre-Amiral Commandant en Chef le corps expéditionnaire franco-espagnol en Cochinchine, Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français, Commandeur des Ordres Impériaux de la Légion d'honneur et de Saint-Stanislas de Russie, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand de Rome, et Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne.

Don Carlos Palanca-Gutierrez, Colonel commandant général du corps expéditionnaire espagnol en Cochinchine, Commandeur de l'Ordre royal américain d'Isabelle-la-Catholique, et de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Ferdinand et de Saint-Herménégilde, Ministre Plénipotentiaire de S. M. Catholique Dona-Isabelle II, Reine des Espagnes,

et,

Nous, Phan-Thanh-Gian, Vice-Grand-Censeur du Royaume d'Annam, Ministre Président du Tribunal des Rites, Envoyé Plénipotentiaire de S. M. Tu-duc, assisté de Lam Gien Thiep, Ministre Président du tribunal de la Guerre, Envoyé Plénipotentiaire de S. M. Tu-Duc.

Tous munis de pleins et entiers pouvoirs pour traiter de la paix et agir selon notre conscience et volonté, nous sommes réunis et, après avoir échangé nos lettres de créance que nous avons trouvées être parfaitement en règle,

Nous sommes convenus, d'un commun accord, de chacun des articles qui suivent, et qui composent le présent traité de paix et d'amitié :

ARTICLE PREMIER. — Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne, d'une part, et le Roi d'Annam de l'autre ; l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

ART. 2. — Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce Royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne, le pourront librement et sans contrainte ; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir.

ART. 3. — Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong [My-tho], ainsi que l'île de Poulo-Condore, sont cédées entiè-

rement par ce traité en toute souveraineté à S. M. l'Empereur des Français.

En outre, les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve ; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve ou dans ses affluents.

ART. 4. — La paix étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le Roi d'Annam préviendra par un envoyé l'Empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'Empereur pleine liberté de venir en aide ou non au Royaume d'Annam. Mais, si, dans le dit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'Empereur des Français.

ART. 5. — Les sujets de l'Empire de France et du Royaume d'Espagne pourront librement commencer dans les trois ports de Tourane, de Bala et de Quang-an (2).

Les sujets annamites pourront également, librement commercer dans les ports de France et d'Espagne, en se conformant toutefois à la règle des droits établis.

Si un pays étranger fait du commerce avec le Royaume d'Annam, les sujets de ce pays étranger ne pourront pas jouir d'une protection plus grande que ceux de France ou d'Espagne, et si ce dit pays étranger obtient un avantage dans le Royaume d'Annam, ce ne pourra jamais être un avantage plus considérable que ceux accordés à la France ou à l'Espagne.

ART. 6. — La paix étant faite, s'il y a à traiter quelque affaire importante, les trois souverains pourront envoyer des représentants pour traiter ces affaires dans une des trois capitales.

Si, sans affaire importante, l'un des trois souverains désirent envoyer des félicitations aux autres, il pourra également envoyer un Représentant.

Le bâtiment de l'envoyé français ou espagnol mouillera dans le port de Tourane, et l'envoyé ira de là à Hué par terre, où il sera reçu par le Roi d'Annam.

ART. 7. — La paix étant faite, l'inimitié disparaît entièrement. C'est pourquoi l'Empereur des Français accorde une amnistie générale aux sujets soit militaires, soit civils du Royaume d'Annam compromis dans la guerre, et leurs propriétés séquestrées leur seront rendues. Le Roi d'Annam accorde également une amnistie générale à ceux de ses sujets qui se sont soumis à l'autorité française, et son amnistie s'étend sur eux et sur leurs familles.

ART. 8. — Le Roi d'Annam devra donner comme indemnité, une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans.

Les cent mille ligatures déjà données seront déduites.

Le Royaume d'Annam n'ayant pas de dollars, le dollar sera représenté par une valeur de soixante-douze centièmes de taël.

ART. 9. — Si quelque brigand, pirate ou fauteur de troubles annamite, commet quelque brigandage ou désordre sur le territoire français, ou si quelque sujet européen coupable de quelque délit, s'enfuit sur le territoire annamite, aussitôt que l'autorité française en aura donné connaissance à

l'autorité annamite, celle-ci devra faire ses efforts pour s'emparer du coupable afin de le livrer à l'autorité française.

Il en sera de même au sujet des brigands ou pirates ou fauteurs de troubles annamites qui, après s'être rendus coupables de délits, s'enfuiraient sur le territoire français.

ART. 10. — Les habitants des trois provinces de Vinh-luong [Vinh long] d'An-gian [Chaudoc] et de Ha-tiên pourront librement commercer dans les trois provinces françaises en se soumettant aux droits en vigueur ; mais les convois de troupes, d'armes, de munitions ou de vivres entre les trois susdites provinces et la Cochinchine devront se faire exclusivement par mer.

Cependant, l'Empereur des Français accorde pour l'entrée de ces convois dans le Cambodge, la passe de My-tho, dite Cua-tiên, à la condition toutefois que les autorités annamites en préviendront à l'avance le Représentant de l'Empereur, qui leur fera délivrer un laissez-passer. Si cette formalité était négligée et qu'un convoi pareil entrât sans un permis, ledit convoi et ce qui le compose seront de bonne prise et les objets seront détruits.

ART. 11. — La citadelle de Vinh-luong sera gardée jusqu'à nouvel ordre par les troupes françaises sans empêcher pourtant en aucune sorte l'action des mandarins annamites. Elle sera rendue au Roi d'Annam aussitôt qu'il aura fait cesser la rébellion qui existe aujourd'hui par ses ordres dans les provinces de Gia-dinh et de Dinh-tuong, et lorsque les chefs de ces rébellions seront partis et le pays tranquille et soumis, comme il convient à un pays en paix.

ART. 12. — Les Ministres Plénipotentiaires desdites trois nations rendront compte chacun à leur Souverain, et à partir d'aujourd'hui, jour de la signature, dans l'intervalle d'un an, les trois Souverains ayant examiné et ratifié ledit traité, l'échange des ratifications aura lieu dans la Capitale du Royaume d'Annam.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

A Saïgon, l'an 1862, le 5 juin,

Tu-duc, 15^e année, 5^e mois, 9^e jour ».

Signé : BONARD, CARLOS PALANCA GUTTIEREZ,
PHAN-THANH-GIAN et LAM-GIEN-THIEP.

TEXTE INTÉGRAL DU TRAITÉ DE SAIGON
(5 JUIN 1862)

LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE SAIGON
EST UN GRAND SUCCÈS POUR
L'AMIRAL ADOLPHE BONARD

1^{ER} GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE
COMMANDANT EN CHEF.

HENRI RIEUNIER, MON ARRIÈRE-GRAND-PÈRE, FUTUR AMIRAL ET MINISTRE DE LA MARINE EST L'AIDE DE CAMP DE BONARD. IL SE TROUVERA À SES CÔTÉS LORS DES NÉGOCIATIONS ET DE LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE SAIGON. HENRI RIEUNIER SERA AUSSI PRÉSENT LORS DE LA RATIFICATION DE L'ACCORD DANS LE PALAIS DE LA CITADELLE DE HUÉ DU ROI D'ANNAM TU-DUC.

BULLETIN OFFICIEL
DE
L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE.

ANNÉE 1862.

N° 106. — PROCLAMATION du Contre-Amiral commandant en chef.

SOLDATS ET MARINS!

Le ROI D'ANNAM a demandé la paix.

Un Traité glorieux pour les armes de la France et de l'Espagne vient d'être signé.

Tous nos griefs sont redressés; nos justes prétentions sont accueillies.

En ouvrant aux confins de la Chine une voie nouvelle à la Civilisation et au Commerce de l'Occident, vous avez réalisé une pensée de l'EMPEREUR.

Avec le concours énergique du corps allié espagnol vous avez accompli en six mois une conquête dont on n'entrevoyait l'issue que dans un lointain avenir.

Au nom de l'EMPEREUR, je vous félicite de votre ardeur et de votre persévérance et je remercie le corps espagnol de son concours vaillant et loyal.

J'adresse à Sa Majesté le Traité de Saïgon, comme un nouveau témoignage du dévouement de sa marine et de son armée.

Quartier-général, Saïgon, le 5 juin 1862.

Le Contre-Amiral commandant en chef
Signé BONARD.

BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE DE L'ANNÉE 1862
PROCLAMATION DU CONTRE-AMIRAL ADOLPHE BONARD COMMANDANT EN CHEF
1^{ER} GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE FRANÇAISE
L'AMIRAL BONARD OBTIENT LA LIBERTÉ DES CULTES, NOTAMMENT LE CULTE CHRÉTIEN
(CF. ARTICLE 2 DU TRAITÉ DE SAIGON)
AMIRAL HENRI RIEUNIER – © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD.



ALBI

PATRIE DE RIEUNIER

UN HOMME ILLUSTRÉ DE LA MARINE FRANÇAISE

MARIN ET NAVIGATEUR HORS PAIR.
GRAND VOYAGEUR, POLYGLOTTE, DIPLOMATE,
AMBASSADEUR, EXPLORATEUR D'ASIE.
COMMANDANT DE NOMBREUX BÂTIMENTS.
PREFET ET COMMANDANT EN CHEF
DE ROCHEFORT PUIS DE TOULON.
COMMANDANT EN CHEF D'ESCADRES.
COMMANDANT EN CHEF DE LA 1^{ère} ARMÉE
NAVALE.
MINISTRE DE LA MARINE.
DEPUTE DE ROCHEFORT SUR MER.

HERVÉ BERNARD

Livre remarquable de Format A4 - (© Hervé Bernard - 2ème Édition 2011)

Le volume de 718 pages contient une lettre (fort) élogieuse de Nicolas Sarkozy.

Cet ouvrage « Marine » d'un poids de 4 Kg – sans équivalence dans l'hexagone par sa valeur historique et documentaire - n'est pas commercialisé mais quelques exemplaires ont été offerts à des musées et à des personnalités de tout 1^{er} plan.

Hervé Bernard Issu d'une famille qui a donné à notre pays un grand marin, brillant serviteur de l'État - Ministre de la Marine, Député de Rochefort, Grand-croix de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille militaire - ainsi que des Généraux et une longue lignée de Légionnaires Polytechniciens et de Saint-Cyriens dont plusieurs sont « Morts pour la France ».

BIARRITZ, JUILLET 2019 - © COLLECTION PRIVÉE HERVÉ BERNARD

Historien de marine - Membre de l'A.E.C.

Membre de l'Association des Honneurs Héréditaires,

Chevalier de l'ordre des Palmes Académiques.

Arrière-Petit-fils de l'Amiral Henri Rieunier (1833-1918)

Commandant en Chef et Préfet Maritime de Rochefort puis de Toulon, etc.

Commandant en Chef d'Escadres et de la 1^{ère} Armée navale,

Ministre de la Marine - Député de Rochefort-sur-Mer,

Grand-croix de la Légion d'honneur - Décoré de la Médaille militaire pour Services

Eminents rendus à la Défense Nationale.